

# Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir

## Déclaration du groupe CFDT

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui a pour volonté de répondre aux différentes pétitions qui se sont exprimées sur la situation des personnes sans domicile fixe. Le CESE a ainsi saisi la commission temporaire sur la grande pauvreté afin d'élaborer un avis sur cette question, spécifique, mais qui relève pourtant bien du débat général sur la pauvreté.

Les débats ont souvent été vifs : par où commencer ? Logement d'abord ? Emploi d'abord ? S'agissant de personnes sans domicile, la question du logement et de la mise à l'abri s'avère impérative.

Les personnes sans domicile fixe sont des pauvres parmi les pauvres et la proximité de l'hiver semble parfois nous faire oublier qu'ils souffrent aussi en été car « la misère n'est pas moins pénible au soleil ».

La situation des personnes vivant dans la rue est révoltante. Elle touche de plus en plus de personnes, parfois des familles, et trop souvent des enfants. Révoltante parce que de plus en plus de jeunes y sont confrontés. Révoltante parce que des femmes se cachent dans la rue, ou des salariés pauvres tentent d'y survivre. Dans la rue on naît, on survit, on meurt. Cette situation est révoltante parce que la France, cinquième puissance mondiale, a la capacité d'agir. Agir, c'est ce que nombre de citoyens, solidairement, ont décidé de faire en prenant des initiatives, qui pallient les carences de la puissance publique. Cette volonté d'agir doit être partagée par toute notre société !

Les préconisations pointent en premier lieu la priorité de l'accès au logement pour faire sortir les personnes de la rue. La mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO) et du droit à l'hébergement opposable (DAHO) se heurte cependant à la faiblesse du parc de logements disponibles dans les zones en tension. Le système d'accueil d'urgence, largement insuffisant, se bloque d'autant plus vite que, faute de solutions vers des logements accessibles en aval pour les personnes hébergées, il est rapidement saturé. Il faut agir sur ce point de blocage. Mais loger ou héberger ces personnes ne suffira pas. La volonté politique, l'engagement de l'État d'une part, et la mobilisation de la société civile d'autre part, doivent aussi permettre à l'ensemble des acteurs et opérateurs de se coordonner afin de garantir à chacun un droit à l'accompagnement global.

Pour la CFDT, les services publics sont également au cœur de l'enjeu de la lutte contre la pauvreté en général et de la prise en charge particulière des situations d'urgence quand les personnes sont sans domicile et sans abri.

La CFDT a voté l'avis car elle se retrouve dans ses préconisations.